

LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#164 - juillet - août 2022



LÈVES: UNE SANTÉ FINANCIÈRE EXCELLENTE



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

La ville de Lèves met en place l'opération "tranquillité vacances" qui vous propose une surveillance gratuite de vos habitations tout au long de l'année lorsque vous partez en vacances.

Pour bénéficier de ce service, effectué par la Police municipale, téléchargez le formulaire disponible sur **leves.fr** ou RDV à la mairie.

+ d'infos au 02 37 180 180 / contact@leves.fr.



P4Animation
Fête Vikings



P10Education / jeunesse
Au service des familles



P6
Estival
Promenons-nous à
Lèves cet été



P12 *Histoire de Lèves*Le critérium de Lèves



P8
Finances
Lèves : une santé
financière excellente



P14 *Retour en images*



P9 *Travaux*



P16A la découverte de nos associations

Le Pied de fée, le Bulletin d'information de la ville de Lèves - juillet - août 2022 et numéro 164 - Directeur de la publication et de la rédaction : Rémi Martial - Maquette et mise en page : Mathilde Viard - Edité par Topp Imprimerie à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville © Photos : Service communication de la ville de Lèves, Jack Beaumont, Charles Deroche et droits réservés. Pour nous contacter par courrier : Monsieur le Maire de Lèves, 4 place de l'Église, 28300 Lèves - par téléphone : 02 37 180 180 - par courriel : contact@leves.fr Dépôt légal : à parution I.S.S.S. : 2493-2271



L'ÉDITO DU **MAIRE**

1111 ans après la bataille de Rollon, le début de l'été vibrera au rythme des vikings. C'est une page méconnue et pourtant majeure de l'histoire de France et de notre histoire locale qui se déroula sur nos terres. Faisant trois mois durant le Siège de Chartres, qui était alors au cœur des convoitises, les forces danoises et normandes connurent une terrible défaite le 20 juillet 911 face aux Francs commandés par le roi Charles III le Simple, Richard de Bourgogne et le futur roi Robert ler.

L'on raconte que la Sainte chemise de la Vierge, offerte à Chartres par Charles le Chauve 35 ans plus tôt, fut brandie par l'évêque Gancelme pour donner force et courage aux combattants Francs. A la suite de cette importante bataille qui se déroula essentiellement sur la plaine des prés, un traité de paix fut signé entre Francs et Vikings. Ces derniers reçurent les terres de Basse-Seine en échange de la protection du royaume de Francie occidentale. Le duché de Normandie est né. Rollon devient un allié.

Située à une lieue de Chartres (du latin leuga, mesure d'origine gauloise d'environ 2,4 km), Lèves prit ainsi ce nom au cours du Xème siècle, période à laquelle apparaissent les Seigneurs de Lèves, parmi lesquels Gaslein l'Invincible, qui accueillit en 996 Berthe de Bourgogne venue épouser le comte Eudes de Chartres, et qui revint dans les bois de Chavannes pour y laisser son empreinte dans une pierre, le fameux Pied de fée. Mais c'est une autre histoire.

Les Seigneurs de Lèves construisirent un donjon, situé à l'emplacement de la Maison Castaing,



C'était l'occasion pour la ville de Lèves de vous partager ce moment historique à travers la fête vikings qui a lieu les 8, 9 et 10 juillet et pour laquelle nous vous attendons nombreux. Venez également flâner sur les bords de l'Eure à la découverte des grandes pages de l'histoire de Lèves entre les deux batailles millénaires de 911 et 1944.

mur en dalles de verres réalisé par Gabriel Loire en

l'église Saint-Lazare.

Je vous souhaite que ces deux mois d'été soient l'occasion de retrouver des moments de repos et de sérénité bien mérités, autour des nombreuses promenades que notre commune propose au sein des différents sites naturels dont la ville prend grand soin. Nous nous retrouverons avec convivialité lors de notre traditionnel pique-nique de rentrée qui revient après deux ans d'absence aux étangs le dimanche 28 août

Puis viendra le temps de la rentrée scolaire, avec une école élémentaire toute neuve, et celle des associations qui tiendront leur forum le dimanche 4 septembre. Prenez date.

Très bel été à chacun d'entre vous.

Rémi MARTIAL Maire de Lèves Conseiller départemental

ANIMATION

FÊTE VIKINGS LES 8, 9 ET 10 JUILLET UN PROGRAMME HAUT EN COULEURS!



■ CONCERT DE LUC ARBOGAST - VENDREDI 08 JUILLET

Le temps d'un concert, imprégnez-vous de l'esprit du Moyen-Age dans le cadre étonnant de l'église Saint-Lazare de Lèves.

Plongez dans l'univers singulier de Luc Arbogast, artiste révélé par « The Voice » à la voix surprenante, et découvrez des rythmes inspirés de traditions paysannes et évoquant des mélodies médiévales et ancestrales. Sa voix céleste, à la fois divine et profonde, vous transporte dans un voyage entre moyen-âge et éternité. Seul sur scène et entouré de ses instruments, ce contre-ténor vous dévoile un concert authentique avec des reprises de ses chansons et des

créations originales en lien avec l'histoire et le patrimoine de la ville de Lèves. Un spectacle intimiste qui se fond avec les racines de l'histoire.

Eglise Saint Lazare de Lèves Début du spectacle 21h - durée 1h15 Ouverture des portes : 20h30 Tarif unique : 28€ Réservation sur C'Chartres Tourisme

■ DE NOMBREUSES ANIMATIONS DANS LE CENTRE-VILLE

Tout au long du week-end, de nombreuses animations seront proposées : reconstitution d'un camp et village vikings, présentation d'un drakkar, jeux pour enfants et ferme pédagogique, atelier maquillage, déambulations musicales, marché vikings, banquet cochon-grillé, initiation à l'archerie médiévale, feu d'artifice, manèges...



■ SPECTACLES - SAMEDI 9 & DIMANCHE 10 JUILLET



SAMEDI 9 & DIMANCHE 10 JUILLET - 16h "GRANDE BATAILLE VIKINGS"

Parc de la Fondation d'Aligre

Ouverture des portes 15h - durée 45 min Entrée 5€ / Gratuit-de 12 ans Billetterie sur C'Chartres Tourisme (vente également sur place) Port du masque et pass sanitaire obligatoires dans le parc de la Fondation d'Aligre.

SAMEDI 9 JUILLET - 21h45 "ROLLON ET LE MIRACLE DE LA VIERGE"

Parc de la Fondation d'Aligre

Ouverture des portes 21h - durée 1h

Entrée 8€ / Gratuit-de 12 ans

Billetterie sur C'Chartres Tourisme (vente également sur place)

Port du masque et pass sanitaire obligatoires dans le

Port du masque et pass sanitaire obligatoires dans le parc de la Fondation d'Aligre.





La ville de Lèves remercie ses partenaires :

















ESTIVAL

PROMENONS-NOUS À LÈVES CET ÉTÉ

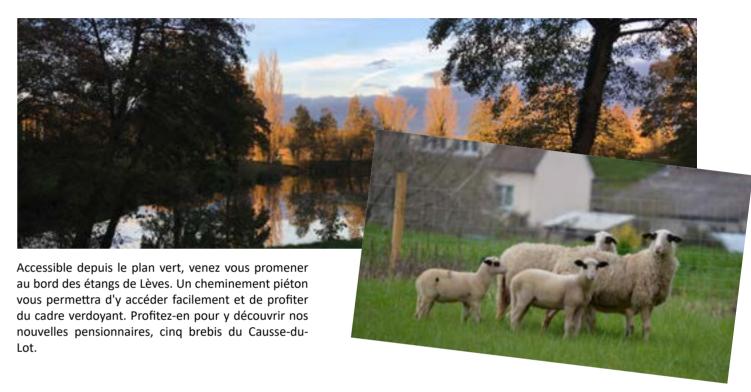
EXPOSITION DES BORDS DE L'EURE



■ MÉMORIAL ET RUCHER DE CHAVANNES



ÉTANGS



PIQUE-NIQUE AUX ÉTANGS DIMANCHE 28 AOÛT

A partir de 12h - Grange aux 4 vents

- * Apportez votre pique-nique
- * Apéritif offert par la ville
- * Des animations seront proposées tout au long de l'après-midi (pétanque, modélisme naval...)
- * Apportez vos jeux de plein air

Journée conviviale et festive!



TRAVAUX

LÈVES: UNE SANTÉ FINANCIÈRE EXCELLENTE



Lors de la séance du Conseil municipal du 07 février dernier pour le vote du budget 2022.

Comme chaque année, la DDFIP (direction départementale des finances publiques) a établi un rapport financier pour l'année 2021. Il en ressort que « la commune de Lèves est en excellente santé financière avec de très bons ratios financiers. »

« Les produits de fonctionnement réels sont supérieurs de 15 % par rapport à la moyenne nationale. Dans le même temps, les charges de fonctionnement réelles sont supérieures de 22 % à la moyenne nationale. La Capacité d'Autofinancement Brute reste très élevée + 1 152 969 €. Elle permet d'autofinancer le remboursement de la dette en

capital et de participer au financement des investissements à hauteur de 797 567 €.

L'endettement de la commune est parfaitement maîtrisé par rapport à la capacité d'autofinancement brute. En effet, le ratio Endettement/CAF s'élève à 5 ans, très inférieur au seuil limite de 12 ans.

Par ailleurs, le Fonds de Roulement s'élève à 1 636 554 €, largement suffisant pour régler l'ensemble des dépenses sans délai. »

LEVES 5 904 Hab Strate 5 000 / 10 000 H Exercice 2021	TOTAL	TOTAL /	MOYENNE DEPARTEMENT	MOYENNE
Section de FONCTIONNEMENT Recettes réelles		100.000		
Produits fiscaux Impôts locaux	2 697 486 €	457 €	484 €	509 €
Total Produits fonctionnement réels	7 627 695 €	1 292 €	1 090 €	1 123 €
Section de FONCTIONNEMENT Dépenses	100000000000000000000000000000000000000	777735		100000000000000000000000000000000000000
Dépenses de Personnels	2 903 232 €	492 €	448 €	533 €
Charges financières	114 633 €	19 €	31.€	22 €
Total Charges fonctionnement réelles	6 615 447 €	1 121 €	953 €	921 €
Résultat de la section de FONCTIONNEMENT 2021	+1018199€			
Résultat section de Fonctionnement cumulé au 31/12/2021	+1080389€			
Autofinancement			-	
CAF Capacité Autofinancement Brute	+1152969€	195 €	136 €	202 €
CAF Nette des remboursements dettes bancaires	+ 797 567 €	+135 €	34 €	118 €
Section d'INVESTISSEMENT				
Dépenses réelles investissement	2 433 310 €	412 €	320 €	308 €
Dette en capital remboursée	355 402 €	60 €	102 €	84 €
Annuité de la dette (Capital + Intérêts)	470 035 €	80	125 €	104 €
Ratio Annuité/Recettes Fonctionnement (maximum 20 %)	7%	72	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
Résultat de la section d'INVESTISSEMENT 2021	+880 865 €			
Résultat de la section d'INVESTISSEMENT cumulé 31/12/2021	+ 576 582 €			
Fonds de Roulement global au 31 décembre 2021	1 636 554 €	277 €	275 €	349 €
ENCOURS TOTAL de la DETTE au 31 décembre 2021	5 275 944 €	894 C	1 259 €	796 €
Ratio Endettement/CAF (seuil maximun 12 ans)	5 ans			

Source : DDFIP

ÉCOLE JULES VALLAIN



Après la rénovation de 3 classes et l'installation du directeur et des enseignants, les gros travaux de démolition ont commencé sur l'ancienne partie centrale de l'école (derrière le préau).

AMÉNAGEMENT D'UNE BARRIÈRE CHEMIN DES GRAVIERS



Une nouvelle barrière a été installée sur le chemin des Graviers du Rigeard par les services techniques municipaux, facilitant les circulations douces et le passage des piétons/poussettes.

RUE DE BAILLEAU





Les travaux de la première partie de la rue de Bailleau touchent à leur fin. Les anciens poteaux béton ont été retirés, les enrobés posés et les espaces verts aménagés. La deuxième partie de la rue de Bailleau entre les rues des Trois Maisons et du Moulin à Vent fera l'objet du même aménagement.

PLANTATION RUCHER ET MÉMORIAL DE CHAVANNES



Des plantations de haies bocagères et de pelouse sont venues compléter les travaux d'aménagement du Mémorial de Chavannes.

ABATTAGE DU CÈDRE AU CIMETIÈRE



Suite à l'avis donné par l'ONF (Office National des Forêts) en janvier dernier, un bûcheron spécialisé est intervenu pour abattre le cèdre du cimetière.

ACTUALITÉ

AU SERVICE DES FAMILLES



■ VACANCES D'ÉTÉ

L'heure des vacances d'été a sonné, les enfants vont pouvoir bénéficier des accueils de loisirs maternel (Pôle Jean-Pierre Reschoeur) et élémentaire (Espace Gabriel Loire) pour les mois de juillet et d'août. Vous pouvez encore inscrire vos enfants dans la limite des places disponibles.

Retrouvez les thèmes et plannings des deux accueils de loisirs sur **leves.fr.** Pour toute question, contactez Fabienne Morizet : 06 77 58 30 23 / fabienne.morizet@leves.fr.

■ RENTRÉE SCOLAIRE 2022/2023

Les services de la ville préparent activement la prochaine rentrée scolaire. Vous devez inscrire vos enfants aux services périscolaires en vous connectant sur le Portail Familles, et ce jusqu'au 10 août.

Les services concernés par cette inscription : cantine, garderie du matin et du soir, accueils de loisirs. (Pour rappel, l'inscription au car scolaire était à effectuer avant le 31 mai).

Retrouvez les règlements et tarifs des services périscolaires sur **leves.fr**.



Ce service vous permet de gérer en ligne vos inscriptions et la facturation aux services périscolaires. L'accès à ce Portail se fait au moyen d'un identifiant et mot de passe.

Pour toute question sur les inscriptions et la facturation, contactez Clémence Bellamy : 02 37 180 180 / clemence.bellamy@leves.fr.



■ CHENILLES PROCESSIONNAIRES : SOYEZ VIGILANTS



Des chenilles processionnaires sont présentes en nombre dans les bois de Lèves. Soyez très vigilants si vous vous baladez dans les bois, et si vous êtes accompagnés de votre chien.

La commune est vigilante sur le domaine public mais elle ne peut intervenir sur le domaine privé. Si vous rencontrez des chenilles processionnaires sur le domaine public, nous vous remercions d'en informer sans tarder la mairie au 02 37 180 180 / contact@leves.fr.

L'Office National des Forêts préconise quelques recommandations en forêts ou en zones boisées urbaines :

- Eviter les arbres porteurs de nids ;
- Eloigner les enfants et les animaux de compagnie ;
- Ne jamais toucher les chenilles vivantes ou mortes, les nids récents ou vieux ;
- Eviter de se frotter les yeux en cas d'exposition ;

Au retour de forêt :

- En cas de doute, prendre une douche tiède et changer de vêtements ;
- Si des problèmes subsistent, consulter un médecin traitant. Si des réactions sont visibles sur un animal de compagnie, consulter rapidement un vétérinaire.

■ CANICULE : PROTÉGEZ-VOUS



Un plan national canicule a été mis en place à destination des personnes fragiles (personnes âgées, handicapées, femmes enceintes et enfants). Vous devez dans la mesure du possible rester au frais et boire beaucoup d'eau. En cas de malaise vous devez appeler le 15.

La ville de Lèves a mis en place un réseau de solidarité pour aider les personnes dans le besoin. Si vous êtes en difficulté ou que vous souhaitez aider une personne, faite vous connaître auprès de Bénédicte Palluel, adjointe au maire : 06 35 49 82 23 / benedicte.palluel@leves.fr.

CONSEIL MUNICIPAL

INSTALLATION DE MARIELLE CHAMOISEAU



Marielle Chamoiseau a été installée le 07 avril dernier lors du Conseil municipal de Lèves, en remplacement d'Olivier Normand.

Elle intègre la commission "Services à la population".

HISTOIRE DE LÈVES

LE CRITÉRIUM DE LÈVES



Critérium 1989 : Le peloton avenue Soutine tournant vers la rue Jean Jaurès, avec Greg Lemond (en maillot arc en ciel

Alors que son fondateur Claude Montac nous a quittés le 31 mars dernier (cf. P2F mai- juin 2022), le Pied de fée vous propose de revenir sur une page glorieuse du sport lévois avec le Critérium international de Lèves.

Même les plus grands la redoutaient. La fameuse côte de la Chacatière, qu'il fallait monter à 40 reprises, était le clou du spectacle qu'offrait chaque fin de mois d'août le Critérium de Lèves. Organisée par Claude Montac et son association LEVES (Lèves Evasion Vélo et Sport) de 1988 à 2001, cette course cycliste d'un jour était l'un des rendez-vous les plus prisés du cyclisme professionnel, attirant les célèbres champions français, ainsi que quelques grandes figures internationales.

Empruntant l'avenue Soutine, la rue Jean Jaurès, la rue Bernard Jumentier, l'avenue Gérard Philipe et la rue Hoche Allart avant de remonter la rue de la Chacatière, le circuit urbain permettait d'attirer un public nombreux, parfois venu de très loin. Les grandes éditions attirèrent jusqu'à près de 15 000 personnes qui s'amassaient sur les 2 km du parcours.

A l'époque, ce qui est aujourd'hui le quartier des Boissières n'était qu'un champ, qui servait alors de parking pour les spectateurs. L'Espace Soutine se construisit au milieu des années 90 et les rues empruntées par les cyclistes n'avaient pas encore tous les aménagements de sécurité que l'on connait aujourd'hui. Les temps évoluent.

Ronan Pensec, Gilbert Duclos-Lassalle, Armand de Las Cuevas, Philippe Gaumont ou encore Richard Virenque furent parmi les grands noms français qui remportèrent le Critérium, qui accueillit Thierry Marie, Christophe Capelle, Pascal Lino, Frédéric Moncassin ou encore le dunois Christophe Lavainne, qui se lia d'amitié avec l'organisateur. Quelques internationaux complétèrent le peloton, composé de quelques dizaines d'unités, parmi lesquels le sprinteur Abdoujaparov ou encore le fidèle Andreï Tchmil.

L'un des grands faits d'armes de Claude Montac fut d'accueillir en 1989 l'américain Greg LeMond, triple vainqueur du Tour de France, qui remporta cette année-là sa deuxième Grande boucle et gagna le championnat du monde la semaine précédant le critérium. En grand champion qu'il était, il vint comme prévu sans renégocier son contrat et porta durant la course son flamboyant maillot arc-en-ciel avant de couper la ligne en vainqueur. Sa présence sympathique marqua les esprits.

Deux ans plus tard, c'est le tout nouveau vainqueur du premier de ses cinq Tours de France qui attira la foule, en la personne de l'espagnol Miguel Indurain. Arborant son maillot jaune pour l'occasion, il frappa le Critérium de sa grande classe, terminant 3^{ème} de la course. Pour l'anecdote, les cyclistes du dimanche eurent la surprise de le croiser le lendemain sur les routes de la vallée de l'Eure alors qu'il effectuait une sortie presque anonyme.

Avec les contraintes de plus en plus fortes et les enjeux financiers croissants, le Critérium de Lèves ne résista pas aux crises du cyclisme de la fin des années 90 et la dernière édition eut lieu en 2001, non sans laisser des souvenirs impérissables à tous ceux qui eurent la joie de connaître l'ambiance unique du circuit de Lèves.

Retrouvez des vidéos du Critérium de Lèves sur **mémoire.ciclic.fr**



Critérium 1991 : Miguel Indurain (à gauche) en haut de la côte de la Chacatière

■ LE PALMARÈS DU CRITÉRIUM DE LÈVES

Année	Vainqueur	Deuxième	Troisième	
1988	Martial Gayant	Jérôme Simon	Patrice Esnault	
1989	Greg LeMond	Christophe Lavainne	Laurent Bezault	
1990	Ronan Pensec	Jean-Claude Colotti	Djamolidine Abdoujaparov	
1991	Armand de Las Cuevas	Jean-Claude Colotti	Miguel Indurain	
1992	Christophe Lavainne	Patrice Esnault	François Lemarchand	
1993	Gilbert Duclos-Lassalle	Thierry Marie	Patrice Esnault	
1994	Thomas Davy	Patrice Esnault	Andreï Tchmil	
1995	Épreuve annulée			
1996	Christophe Capelle	Francis Moreau	Thierry Marie	
1997	Andreï Tchmil	Pascal Lino	Frédéric Guesdon	
1998	Philippe Gaumont	Gilles Bouvard	Frédéric Moncassin	
1999	Laurent Roux	Andreï Tchmil	Arnaud Prétot	
2000	Richard Virenque	Ludovic Capelle	Médéric Clain	
2001	Laurent Madouas	Franck Bouyer	Christophe Capelle	

RETOUR EN IMAGES

LA BLÉ D'OR NETTOYAGE DE PRINTEMPS



La cyclosportive la Blé d'Or organisée par Loisirs Evasion Vélo et Sports s'est déroulée au départ de Lèves le dimanche 15 mai dernier.



Plus d'une trentaine de Lévois adultes et enfants étaient réunis le 21 mai dernier pour participer à l'opération "L'agglo fait son nettoyage de printemps" sur la commune.

VISITE DU MUSÉE DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION



Dans le cadre du partenariat entre la ville et l'Ordre de la Libération, conseillers municipaux jeunes, anciens combattants et membres du comité de Mémoire ont visité le musée.

VISITE DE CHÉDIGNY PAR LE COMITÉ DES FLEURS



Des membres du comité des fleurs ont eu le plaisir de découvrir Chédigny (37), village quatre fleurs connu pour ses magnifiques rues fleuries.

CÉRÉMONIE DU 1^{ER} MAI



C'est en présence de Daniel Guéret, sénateur, que la cérémonie du 1^{er} mai s'est déroulée au Mémorial de Chavannes en l'honneur des fusillés de Chavannes en 1942 et 1944.

CÉRÉMONIE DU 08 MAI



Elus, anciens combattants, portes-drapeaux, musiciens et Lévois, réunis le dimanche 08 mai pour commémorer la Victoire de la seconde Guerre Mondiale.

BANQUET DES ANCIENS





Cette année le banquet des anciens s'est déroulé sur deux jours, les 16 et 17 mai à l'espace Soutine de Lèves. Plus de 300 Lévois ont répondu présents et ont pu apprécier un bon repas dans une ambiance conviviale et festive. Les membres du Conseil municipal ont également été conviés à partager ce déjeuner avec les séniors.

KERMESSE



Les enfants des écoles Jules Vallain et Jean-Pierre Reschoeur étaient réunis le 12 juin dans la cour de l'école élémentaire pour participer à la kermesse organisée par l'ALPL.

CHRISTOPHE LE DORVEN EN VISITE À L'ÉCOLE JULES VALLAIN



Christophe Le Dorven, président du Conseil départemental, accompagné de Rémi Martial, maire, est venu découvrir la coursive qui permet de relier les 2 ailes de l'école Jules Vallain.

CONCERT ALICE ANIMAL



Alice Animal, artiste pop-rock, s'est produite sur la scène de l'Espace Soutine le 02 juin dernier devant un public conquis.

CONCOURS MANGA PAR LE CMJ



Les conseillers municipaux jeunes de la commission animation ont organisé un concours "dessine ton manga" destiné aux enfants.

A LA DÉCOUVERTE **DE NOS ASSOCIATIONS**

La ville de Lèves bénéficie d'un tissu associatif riche qui propose de nombreuses activités aux Lévois. Le Pied de fée est parti à la rencontre de ces associations et vous propose de vous les présenter. Pour ce numéro, découvrons Crazy dance et l'école d'arts martiaux et de self défense.

CRAZY DANCE





Les trois membres du bureau du Crazy Dance, Laëtitia Souvré, Claire Person et Michel Souvré

C'est un trio qui compose le bureau de l'association, Laetitia Souvré la présidente, Claire Person la trésorière, Michel Souvré le secrétaire. Micheline Tessier est membre actif ainsi qu'une amie qui nous accompagne depuis de nombreuses années.

Nous sommes des passionnés de la danse, pour nous la danse de scène raconte une histoire sur des pas chorégraphiés accompagnés des musiques rythmées. Michel est danseur depuis 30 années, il confectionne tous les costumes! Laetitia s'occupe de la construction des flyers et choix des musiques avec Claire qui nous suit dans cette folle aventure.

Nous avons cinq ateliers, de 6 ans à 77 ans comme le dit la chanson! chez nous, on donne envie à nos envies, on s'éclate, on se libère avec de la rigueur tout de même mais toujours dans la convivialité et la bonne humeur!

Dès la rentrée nous proposerons " un atelier d'essai " pour les nouvelles personnes désirant essayer, car les places sont comptées, nous avons 12 places par ateliers. Nous organisons notre gala de danse à la fin de l'année scolaire à l'espace Soutine de Lèves.

A très vite chez les Crazys!!!



INFOS UTILES

crazydanceassociation@gmail.com 06.68.44.78.24 Souvré Michel et Laetitia

■ ÉCOLE D'ARTS MARTIAUX ET DE SELF DÉFENSE DE LÈVES



Les membres du bureau : Yohan MADREL- membre, Stéphane JAVON- vice-président, Patrick HENRI- président, Eric LEMETAYER- secrétaire, Jean-christophe DESSONET- trésorier, Yannick PREVOST- informatique

Le 25 juin 2022, l'association fêtera ses 10 ans d'activité sur la ville de LEVES. Sa création est toutefois un peu plus ancienne et due à un groupe d'« artistes martiaux » passionnés, dont certains totalisent plusieurs dizaines d'années de pratique au compteur.

L'originalité du club est de proposer plusieurs activités martiales:

- l'Aikido (art sans compétition, utilisant le cercle et la nonrésistance pour projeter ou immobiliser le partenaire),
- le Karate (discipline axée sur l'utilisation des frappes pieds/ poings pour battre l'adversaire),
- le Yoseikan-budo (système moderne, mixant des techniques de percussion et de projection et permettant des combats avec des armes en mousse).

Complémentairement, c'est aussi des initiations à deux autres activités dont peuvent bénéficier les adhérents :

- le laido (voie du sabre, qui se pratique seul en répétant des enchainements codifiés)
- le Krav-maga (basé exclusivement sur l'efficacité et l'application en self-défense).

C'est également avec plusieurs types d'objectifs, qu'il est possible de pratiquer ces différentes disciplines : découverte, perfectionnement, compétition, santé...

L'équipe pédagogique est constituée d'animateurs et d'instructeurs fédéraux ainsi que d'un éducateur sportif diplômé d'Etat 2e degré.

INFOS UTILES

06 81 55 43 03 ecoleartsmartiaux@bbox.fr Site web: artsmartiaux.leves.free.fr





Les cadres techniques: Stéphane JAVON- animateur karate, Eric LEMETAYER- instructeur karate, Jean-christophe DESSONET- éducateur aikido/karate, Frederic LECOMTE- instructeur voseikan-budo/laido

VIE DES ASSOCIATIONS

■ ABEILLE LÉVOISE - MIEL PRINTEMPS 2022





Le miel de printemps 2022 est arrivé.

Belle récolte de printemps 2022 nos abeilles ont été généreuses. Il est maintenant disponible en pot de 500 g et en pot de 250 g. Tel : 06 78 23 56 00

■ LA VIGNE DE LÈVES



Bonjour à tous, merci d'être fidèle à nos actualités sur le Pied de Fée! La dynamique de levée de fonds s'est poursuivie avec des dons significatifs de plusieurs entreprises locales. D'autres particuliers amis se joignent régulièrement à nous par un don, défiscalisé à 66% rappelons-le, ou/et par leur cotisation annuelle.

Dans la foulée de notre plantation une première visite a eu lieu sous le soleil du 7 mai avec le partage de quelques bulles de Vouvray pour fêter cette étape importante. Pénélope, notre plus jeune donatrice (1 an), est désormais la

marraine officielle de La Vigne de Lèves.

L'actualité est désormais sur le terrain où nos pieds de vigne poussent allègrement, presque aussi vite que les mauvaises herbes ; la situation est sous contrôle grâce à une équipe réactive et déterminée. Le temps est pour l'instant de la partie et tout va bien du côté de la culture.

Grâce à la municipalité, notre « Clos Mousseau » est clôturé et s'organise pour accueillir ses visiteurs.

Une bénédiction de la Vigne interviendra à la rentrée à une date à préciser. Nous nous réjouissons d'avance de cette étape fondatrice et symbolique.

Un bel été à tous et à bientôt, François MEBS

PÉTANQUE LÉVOISE



Nous avons organisé notre premier concours de l'année, le 30 avril dernier au square Marcel Proust, sous un soleil radieux. Cet évènement a rassemblé 40 doublettes, en la présence et la participation de Rémi Martial, maire de Lèves.

Cette journée, à l'issue de laquelle messieurs Theval Alain et Petit Christophe ont été les vainqueurs, c'est soldée par un pot de l'amitié. La Pétanque Lévoise remercie les partenaires associés à cette manifestation, à savoir : La boulangerie pâtisserie rue de la paix, Carrefour Express, ainsi que la Pizzeria Don Camillo.

Notre prochain concours se déroulera le **samedi 24 septembre**. Pour infos : Monsieur LEGRAS Christian (président) Tel : 0675195207

TENNIS CLUB - EN RÉGION !



Au cours des mois d'avril et mai, les courts de tennis ont été beaucoup utilisés et nous étions même parfois à l'étroit. En effet, après deux ans d'interruption, les championnats par équipe été ont pu reprendre. Le TC Lèves, fort de ses nombreux adhérents, engageait six équipes : quatre hommes et deux femmes. Sur le papier, le challenge était là mais nos équipes se sont accrochées et le maintien est assuré pour tous. Encore mieux, l'équipe 1 homme monte en région et rejoint ainsi l'équipe 1 femme. C'est donc un grand succès. Mais au TC Lèves, il n'y a pas que les adultes. Pour les enfants, le club a organisé des tournois et des stages qui ont toujours beaucoup de succès.

Si tout cela vous donne envie, n'hésitez pas à venir vous inscrire début septembre (information sur notre site), il restera peut être de la place.

■ LE COMITÉ DE JUMELAGE



Notre voyage prévu à Nailsworth depuis 2020 a enfin pu être réalisé du 26 au 29 mai. L'accueil toujours très convivial nous a permis une nouvelle fois d'apprécier la ville de Nailsworth située dans la très belle région des Cotswolds. Nous étions 28 lévois dont 9 personnes ne connaissant pas la ville. Après un départ matinal, un arrêt au sud de Londres, nous a permis de visiter le château de Hampton Court, belle demeure d'Henri VIII. A l'arrivée à Nailsworth, le « crior » était là pour nous souhaiter la bienvenue. Le nouveau maire. Mike Kelly était présent accompagné de Jonathan Duckworth, l'ancien maire. La visite de Ruskin Mill, école pour jeunes en difficultés, aux méthodes d'éducation innovante, dans un magnifique cadre de verdure a passionné tous les participants. Visites de la région, rencontres amicales, marches, partie de boules ont animés ces quelques jours. Et bien sûr. la soirée du samedi où nous nous sommes tous retrouvés dans une excellente ambiance. Nous remercions tous les participants de Nailsworth et leur comité de jumelage pour leur chaleureux accueil. Nous avons programmé la date de leur prochaine venue à Lèves : le week-end de la pentecôte fin mai 2023.

ULAC

Cérémonie commémorative de la victoire de 1945

Le 8 mai 2022 marquait le $77^{\rm ème}$ anniversaire de la signature de l'acte de capitulation sans conditions de l'Allemagne mettant fin à la seconde guerre mondiale.

Cette commémoration s'est déroulée en présence de Monsieur Rémi Martial, maire et conseiller départemental, quelques adjoints dont Madame Brigitte Moreau en charge de la mémoire et de 3 enfants du conseil municipal des jeunes.

Un office religieux à la mémoire des victimes de toutes les guerres est célébré. On note la présence de 3 porte-drapeaux dont Louis, petit-fils de Bernard Jérôme, ancien combattant de la guerre d'Algérie. Lors de son homélie, l'Abbé Christophe Besnier souligne qu'il faut tout faire pour éviter la guerre. Actuellement, les combats qui se déroulent en Ukraine ne laissent aucun peuple insensible. L'office religieux terminé, l'assistance se rassemble sur la place de la mairie pour le défilé vers le monument aux morts.

La cérémonie commence par la lecture des messages nationaux :

• Celui de l'Union Française des Anciens Combattants lu par les enfants du conseil municipal des jeunes

NOUVEAU: LÈVES TES MAINS

Tout nouveau sur Lèves

Vous souhaitez vous initier à la langue des signes pour être au contact des personnes sourdes et/ou malentendantes, que ce soit pour vos activités professionnelles, être au contact de vos proches ou tout simplement pour apprendre.

Nous vous sensibilisons à la culture sourde et nous vous ferons découvrir la langue des signes à travers différents ateliers (à thème, jeux, bébé-signes, ...). Des jeux et livres en langue des signes seront également proposés en prêt.

Nous accompagnons également les personnes sourdes et malentendantes dans leurs démarches administratives.

Vous souhaitez découvrir une nouvelle langue, rejoignez-nous ...

FNACA

L'assemblée générale de notre comité FNACA est prévue le **lundi 19 septembre** au centre de loisirs du Mousseau. Des invitations individuelles vous confirmeront toutes ces informations en temps utile.

Sortie à Paris

Le 8 juin, sur invitation de la municipalité, une sortie était organisée au Musée de la Libération aux Invalides à Paris. Cette visite était organisée pour les enfants du conseil municipal des jeunes et quelques adhérents de la FNACA avaient répondu à cette invitation pour les accompagner. Cette journée très bien organisée, fut enrichissante tant au point de vue du musée que du point de vue intergénérationnelle. Nous en garderons un bon souvenir.

• Celui de Madame Darrieusecq, secrétaire d'Etat auprès du Ministère des armées, lu par Monsieur le Maire.

La commémoration se poursuit par le dépôt de gerbes respectives de l'Amicale Laïque de Lèves, du comité ULAC et de la municipalité. Elle se termine avec la sonnerie aux morts, la minute de silence et l'interprétation de l'hymne national. L'assistance se déplace ensuite vers les écoles.

Lors de son allocution, entouré des enfants du conseil municipal des jeunes, Monsieur Rémi Martial, maire, remercia les personnes présentes et ne manqua pas de féliciter les enfants du conseil municipal des jeunes. Il expliqua aux enfants le sens de la commémoration de cette fête du 8 mai. Il rappela qu'une sortie au musée de la Libération était organisée par la municipalité le 8 juin à Paris pour les enfants du conseil municipal des jeunes et les anciens combattants. Il termina en précisant qu'il fallait préserver la paix surtout en cette période troublée et ne pas oublier nos morts, victimes des guerres.

Le vin d'honneur traditionnel finalisa agréablement cette manifestation.

■ SEDB28



Quand une commune regroupe beaucoup d'associations c'est bien mais quand elles s'entraident c'est encore mieux. Lèves a donné l'exemple ce mardi 5 avril 2022. A la salle du conseil de la Mairie, après l'introduction faite

M. le Maire Rémi Martial se félicitant de cette belle coopération, Alain LHEMERY, Président de l'association SEDB28 (Encouragement du Bénévolat) accompagné de Jack BEAUMONT secrétaire/ trésorier a remis un chèque de 250€ à Benjamin Castel, Président de l'association ALPL (Parents d'élèves de Lèves). Ce don va participer au financement d'une classe de mer à la Turballe pour une quarantaine d'élèves lévois en juin prochain. De sympathiques échanges se sont poursuivis autour du verre de l'amitié.

CHARLES GAUTIER





Le 28 mai 2022, C'est sur le thème du Moulin Rouge que le Bureau de l'Association Charles Gautier a convié ses adhérents au repas annuel, 85 adhérents étaient présents sur 137 inscrits.

La nouvelle activité du mardi après-midi (promenade) a débuté le 12 avril et se poursuit tous les mardis avec un groupe de 10 à 15 personnes et

se déroule dans la bonne humeur.

Petit rappel : Tous les jeudis après-midi à la Salle 3 de l'Espace Soutine de 14 h à 17 h, les joueurs de cartes et de jeux de société continuent de se rassembler, actuellement nous sommes entre 20 à 30 personnes. Le Président : Roger Renault.

LES AMIS DE CLUSTER

L'Ensemble vocal Cluster de Lèves prépare sa rentrée avec une master-class le **samedi 17 septembre**. Les adhérents des Amis de Cluster pourront ainsi s'exercer aux techniques vocales afin de bien démarrer la saison. L'occasion pour de nouveaux choristes d'intégrer notre ensemble, pourquoi pas ? Les débutants sont acceptés, il n'est pas indispensable de savoir lire une partition. Rendez-vous à la rentrée pour plus d'informations ou contactez-nous (cluster.leves@gmail.com).

En attendant, il est possible de revoir notre concert du 7 mai 2022 sur notre site [https://dgxy.link/7mai2022]. Le Te Deum de Bizet et la Misa Criolla de Ramirez y étaient mis à l'honneur, en collaboration avec l'orchestre de l'école de musique et la classe de chant.

■ AMAP'TITE TERRE

Amap tite terre est une association qui œuvre au maintien de l'agriculture paysanne. Ainsi les adhérents s'engagent à l'année auprès de producteurs dans l'achat de produits biologiques et locaux

Le samedi 4 juin 2022, les Amapiens ont été invités à la porte ouverte des producteurs de pains et de pâtes ; Julie et Erik Lefrançois dans leur ferme à l'Angenardière sur la commune de Condeau (61).

Ces temps partagés, lors des portes

ouvertes chez les producteurs permettent de comprendre le travail des paysans. Notre groupe accueilli à la ferme, a ainsi découvert les cultures. la minoterie et la boulangerie.

Nos boulangers ont fait leurs premiers pains en 2011. Aujourd'hui, l'activité a bien progressé, elle regroupe 5 actifs à temps plein partagés sur l'ensemble des activités. Pour la culture, ils utilisent des variétés anciennes pour leur résistance et leur qualité. Ils pratiquent les principes de la biodynamie du champ à la fabrication finale du pain. Julie et Erik vont prochainement changer de four à bois, car ils produisent maintenant plus de 300 kg de pains par semaine et recherchent un travail plus ergonomique. Ils sont toujours animés par la même passion de départ et transmettent avec simplicité leur expérience riche en sens et en connaissances. Nous avons été invités à prendre le repas à la ferme dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Faire partie de notre association est l'occasion au travers de notre alimentation d'avoir des liens privilégiés avec des producteurs et de favoriser les démarches respectueuses de l'environnement. C'est un engagement dans une consommation responsable.

Si vous souhaitez nous rejoindre : amaptiteterre@free.fr ou au 06 $28\,07\,80\,66$

https://sites.google.com/site/amaptiteterre/ https://www.facebook.com/Amaptite-terre-2020806314860230/

LÈV'ART



LÉVES ■ L'association Lev'Art a organisé, ce week-end, une exposition à l'atelier de l'Orangerie, 24 rue d'Ouarville. 18 artistes, dont Geneviève de Marcellus, peintre animalier local, invitée d'honneur, ont présenté plus de 200 œuvres (peintures sur toiles et sur porcelaines, mosaïques et artisanat d'art). Le produit des ventes a permis de faire un don de plus de 700 € au zoo refuge La Tanière.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

L'assemblée générale de la gymnastique volontaire s'est tenue le mercredi 25 mai 2022, à la salle des fêtes de Gasville, sous la présidence de Michel Chauveau. La dernière A.G. s'était tenue en octobre 2019. Sans l'aide importante apportée par le Fonds de Solidarité et des subventions, l'association n'aurait pas pu faire face suite à l'arrêt des activités durant le Covid. Malgré la pandémie, les cours ont repris en septembre 2020 avec d'énormes restrictions : jauge des salles, distanciation entre les participants, masques, gel hydroalcoolique, etc... Toutes ces restrictions se sont répercutées sur le nombre de licenciés : nous n'avons enregistré que 835 adhésions.

Maintenant il faut penser à la rentrée qui se fera le **lundi 12** septembre 2022. Les heures et jours de séances restent inchangés. Pour les nouveaux adhérents, un certificat médical de moins de deux mois est obligatoire. Les inscriptions se font sur place, à l'heure des cours.

AVENIR GYMNIQUE DE LÈVES



L'année sportive prend fin pour la majorité des gymnastes du club de l'Avenir Gymnique de Lèves.

En effet le 5 juin dernier, l'association a organisé, au complexe sportif Michel Castaing, la compétition

régionale par équipe de la catégorie poussines. Cet évènement a été un très grand succès puisqu'il a rassemblé environ 200 gymnastes. De plus, les gymnastes Lévoises ont décroché une très belle deuxième place à seulement 1,40 points des championnes régionales.

Puis, ce fut au tour des jeunesses et aînées de se retrouver le dimanche 12 juin au complexe sportif de la Madeleine afin de tenter de remporter elles aussi le titre de championnes régionales. L'équipe jeunesse termine alors à la 3ème place mais ne repart pas les mains vides puisqu'elle remporte le trophée du plus beau

Présents au forum des associations de Lèves, nous pourrons vous fournir tous les renseignements qui vous seraient utiles.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser soit au secrétariat de la G.V. tél. 02.37.33.09.74, soit à Monique BERGER au 02.37.36.46.22, soit à Yvette AMY au 02.36.15.07.35, soit à Nicole DAUVILLIER au 02.37.36.41.05.

Journée des séniors : Mardi 31 mai avait lieu à la salle Malraux de Luisant la journée des séniors organisée par la Fédération de Gymnastique Volontaire. Une centaine de participants ont répondu présents à l'invitation et ont participé à différents ateliers d'informations (équilibre, prévention des chutes, différents types d'AVC et leur prévention par l'alimentation, aménagement du logement).

mouvement d'ensemble de la région. Les aînées quant à elles se sont battues pour conserver pour la deuxième fois leur titre de championnes régionales déjà remporté il y a déjà trois ans (avant la crise sanitaire). Leurs efforts sont récompensés puisque l'équipe grimpe sur la première place du podium.

Par ailleurs, la gymnaste Lévoise Juliane Brésillion qui avait remporté le titre de championne départementale le 03 avril dernier, fait de nouveau la fierté de son club en remportant le titre de championne régionale en individuel le 15 mai et Manola Nasri une seconde place.

Cette année encore, le club de l'AGL nous prouve, par ses résultats plus qu'encourageants, l'investissement de ses gymnastes et de ses coachs ainsi que son esprit d'équipe.

Dernière ligne droite pour l'équipe aînée qui se déplacera le 24, 25 et 26 juin à Bruz dans le département de l'Ille-et-Vilaine pour participer aux championnats nationaux par équipes. Nous leur apportons tout notre soutien!

AMICALE LAÏQUE



THEATRE

Plus de 1100 spectateurs!

A l'Espace Soutine de Lèves, Molière a été célébré de belle manière. En effet, le public est venu très nombreux pour

assister aux représentations du Bourgeois gentilhomme, proposées par la Boîte à Eux, Les spectateurs ont visiblement apprécié l'adaptation moderne et originale de cette pièce. Après deux années de difficultés dues à la pandémie, le spectacle vivant est de nouveau présent. Et c'est avec grand bonheur que les acteurs, danseuses, chanteuse, techniciens et metteur en scène ont retrouvé les applaudissements chaleureux du public.

E ST

BILLARD

Le Challenge Raymond Gallien s'est déroulé courant mai au pôle associatif du Mousseau. Les finalistes, Sabrina et Bernard, sont à

l'ouverture de leur rencontre sous l'œil vigilant des arbitres. C'est Bernard qui l'a remporté à l'issue d'une partie qui a laissé les spectateurs incapables, jusqu'aux derniers coups, de prévoir qui serait vainqueur.

DANSE

NOUVEAU: A la rentrée prochaine, sera créée à l'Amicale une section Danse africaine, danse freedom. Les inscriptions se feront au forum des associations le **4 septembre**.

jusqu'au 07 juin 2022

Naissance		Décès	
05.04.2022	Yuna REIFT GUÉDON	24.03.2022	Denise MARTIN
Mariage 14.05.2022			veuve COURCOL
	David THOREAU et Laura CHARPENTIER	12.04.2022	Michel JEULIN
		17.04.2022	Chrystèle ROUILLON
			épouse DUROC

URBANISME

BEAUREPERE Sylvain
CLAVERE Norbert

Mairie de Lèves FLORENT Samuel RIZELII Erédério

HAYE Romualo RI AVOT Teddy

GOHON Jean-Jacques

Déclarations préalables ALB Joan-Vicrel 2 rue lean laurès BRUN Claude CASTEL Benjamii 1 rue des Hauts de Fresnay 5 allée des Alouettes 35 route du Bois de Lèves

1 rue de la Vau Monnaie

4 rue de la Voie Romaine

31 Birue de Josanhat

11 rue Charles Darwin

9 rue Charles Darwin

9 rue Charles Darwin

42 rue des Hauts de Fresnay

19 rue Flora Tristan 29 rue des Hauts de Fresnay

4 rue de la Vallée Baron

27 avenue Gérard Philipe

24 rue du Bout du Val

127 avenue de la Paix

2 A rue de Bailleau

3 rue d'Ouarville

POTHEAU Marie-Anne COUDRIER Alain LOUVIGNE David ROUSSEAU François JOLLUT / RAMIREZ PLESSIS Frédéric IOLLUT / RAMIREZ FLEURY Antoine EVRARD Jérôme PIGEON Emmanuelle **DECET Christian**

BRADIN Nicolas BABINOT Delphy MARECAL Thiern DEHAYE Colette

12 avenue de la Paix Ramne d'accès houtique + clô. ure, chemin accès apparte 15 rue du Bout du Val Changement menuiseries 4 place de l'Eglise Travaux intérieure / fenêtres / Réfection couverture 39 rue du Bout du Val Pose panneaux solaires Rirue des Vaux de Lèves Pose d'un portail 18 rue Flora Tristan 33 rue Jean Moulin Abri de jardin 18 résidence des Marcoins

REFUS Installation panneaux Remplacement d'un grillage pour clôture plaque et treillis Installation centrale photovol-taïque en toiture

OBERDIEDER Cynthia Destruction clôture / muret avec Permis de construire

portail coulissant clôture composite Création ouverture portail Clôture Installation pergola / clôture Clôture / Pose portail coulissant Volet roulant / porte de garage

Plancher suspendu terrasse

Extension maison actuelle Pose d'un vélux / combles

Installation serre de iardin Abri de jardin Colonnes de clôture Isolation thermique extérieure

Extension maison actuelle Clôture maçonnée Ravalement facade droite entrée Division parcellaire en vue de construire

CHAPAI AIN Michel HIIVEALI Danièle

OBERDIEDER Cynthia RICHARD Cyril

Permis de construire TOUBA Michel

SCCV Domaine de Mathilde

RAFFRAY HAVARD Anne Laure 14 rue Alphonse Jacquet 7FMMOURI Abdellatif 25 avenue Soutine

14 route du Bois de Lèves

5 rue Bernard Jumentier

10 rue Nelson Mandela

33 avenue de la Paix

9 rue de la Butte Celtique

138 route de Chavannes

119 / 121 route de Chavannes

51 bis route de Chavannes

5 rue Bernard Jumentier

114 route de Chavannes

Route du Bois de Lèves

74 rue de Bailleau

2 Chemin de Dreux

Chemin de Dreux

Chemin de Fontaine Bouillant

Autorisations de travaux 5 rue Bernard Jumentier CHARTRES METROPOLE HABITAT résidence Saint-Exupéry 43 avenue de la Paix

BROUARD Beniamin LECLERE Benjamin BUYUKOZTURK Erdem GUIMBAL Jean-François

OBERDIEDER Cynthia GOMES EDUARDO Sabrina

BULUT Kamil AKDOGAN Serbal AKDOGAN Serbal

mis d'aménager LEGRAND Patrice 21 avenue de la Paix jusqu'au 30 mai 2022 Changement 2 fenêtres en façade

OPPOSITION Modification clôture

et changement de portail
OPPOSITION Changement porte

REFUS Extension maison existante, création stationnement couvert REFUS Construction 48 maisons Transformation garage en habitation Construction maison individuelle

FRP Changement destination garage en Cabinet magnétiseu Système Sécurité Incendie Installation enseigne

Maison habitation + Institut

3 maisons individuelles R + Combles PC valant division Construction villa avec piscine Construction d'une maison ERP Transformation d'un garage en Cabinet magnétiseur Construction maison plein pied Construction 2 maisons individuelles PC valant division Construction 2 maisons indivi-duelles PC valant division Démolition 4 hangars + Construc

Règlement construction

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 07 AVRIL 2022

1. Modification au sein de la commission municipale« SERVICES A LA POPULATION»

Lors de la séance en Conseil municipal du 25 mai 2020 avaient été votées l'organisation et la composition des commissions municipales. Il y a lieu de procéder à une modification au sein de la commission municipale « SERVICES A LA POPULA TION».

Ainsi, il est proposé en remplacement de Monsieur Olivier Normand : Madame Marielle Chamoiseau membre de la commission

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 22/20 en date du 25 mai 2020 portant sur l'organisation et la composition des com missions municipales, **VU** la commission générale du 29 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification au sein de la commission municipale « SERVICES A LA POPULATION».

2. Chartres Métropole -Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 16 novembre 2021 pour la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » - Annexe

Dans sa séance du 16 novembre 2021, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Chartres Métropole a adopté le rapport d'évaluation des charges transférées pour la compétence« gestion des eaux pluviales urbaines».

Il est rappelé que le rapport de la CLECT (ou les décisions par compétences) doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population (septième alinéa du IV de l'article 1609 noniesC du CGI).

Par suite de la communication effectuée par le président de la CLECT de Chartres Métropole, il appartient donc aujourd'hui à la commune de Lèves de délibérer sur la décision précitée. Celle-ci est jointe à la présente délibération). Les principes et évaluations retenus par la CLECT pour cette décision doit être approuvée par l'ensemble des

Il est précisé que les montants des attributions de compensation des communes concernées pourront être corrigés par un vote de !'Agglomération (AC).

VU la commission générale du 29 mars 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité. APPROUVE la décision d'évaluation du transfert de la compétence «

gestion des eaux pluviales urbaines »

accompagnée d'une annexe.

RAPPELLE que les montants des évaluations de charges permettront des corrections sur les attributions de compensation 2022 des communes concernées, par vote effectué par Chartres métropole. **SIGNALE** que cette délibération sera transmise à Chartres Métropole une fois qu'elle aura été enregistrée au contrôle de légalité.

3. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'entretien et la participation financière du Conseil départemental dans le cadre du projet d'aménagement de la route de Chavannes (PR 0+400 à PR 0+745)-Annexe

Il a été procédé à un aménagement global de la route de Chavannes (RD 339-14 PR 0+400 à PR 0+745) et du chemin de la vallée Baron. Ce projet concernait le renouvellement des réseaux et des travaux de surface et de sécurisation.

Les travaux ont été réalisés dans le cadre d'un transfert de maîtrise d'ouvrage au profit de la commune.

A ce titre, concernant plus spécifiquement la RD 339-14, route départementale, il convient de formaliser par une convention de transfert de maitrise d'ouvrage et d'entretien avec le Conseil départemental les modalités de réalisation des travaux ainsi que la participation financière de 29 806,26 euros du Conseil départemental.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU la commission générale du 29 mars 2022,

CONSIDERANT la réalisation d'aménagement de la route de Chavannes

CONSIDERANT le projet de convention fixant les modalités de transfert de maitrise d'ouvrage et d'entretien et la participation financière du conseil départemental au profit de la ville de Lèves,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les termes de la convention portant sur les modalités de transfert de maitrise d'ouvrage et d'entretien et la participation financière du Conseil départemental au profit de la ville de Lèves,

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y afférant et à percevoir la participation financière de 29 806,26 euros pour la réalisation du corps de chaussée.

4. Acquisition d'une parcelle AT 133 - Annexe

La ville de Lèves est propriétaire de parcelles cadastrées AT 120, 123, 127, 128, 129,131 et 132 situées dans la vallée du Couasnon à proximité du cimetière. Par délibération en date du 7 juin 2021, la commune a d'ores et déjà acté l'acquisition des parcelles AT 121,122,

Du fait de leur situation et de leur classement dans le Plan Local d'Urbanisme, ces parcelles ont unique ment vocation à être cultivées ou boisées. Certaines de ces parcelles ont été mises à disposition des rési dents lévois, dans un but destiné exclusivement à la pratique du jardinage.

Afin de permettre la mise à disposition de nouveaux terrains et considérant l'intérêt d'accroître son pa trimoine foncier dans ce secteur (préservation du patrimoine naturel, entretien des parcelles par l'intermédiaire de la mise à disposition...etc.), la ville de Lèves souhaite acquérir au prix d'un euro du mètre carré net vendeur la parcelle suivante: AT 133 d'une contenance de 7a 68ca.

VU l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales, VU la commission générale en date du 29 mars 2022, CONSIDERANT l'intérêt d'acquérir la parcelle n° AT 133,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE l'acquisition de la parcelle n° AT 133, au prix d'un euro du

mètre carré net vendeur,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce bien.

5. Protocole d'accord portant sur l'acquisition des parcelles cadastrées AE 34 et AE 196 - Annexes

Avant démarrage des travaux de deux immeubles collectifs projetés sur des parcelles cadastrées AE 34 et AE 196. Habitat Eurélien a souhaité faire réaliser des études préalables de sol.

Ces dernières ont révélé la présence de galeries sous les parcelles sus nommées et au-delà des seuls ter rains propriétés d'Habitat Eurélien.

Faisant suite aux différents contentieux administratifs entre Habitat Eurélien, les proches riverains et la commune de Lèves, cette dernière a sollicité le BRGM pour avis.

Sur la base de cet avis, par jugement du 4 Avril 2019, le Tribunal Administratif d'ORLEANS a rejeté les requêtes formulées par HABITAT EURELIEN et divers riverains aux fins de condamner la Commune de LEVES à exécuter les travaux de comblement desdites .cavités litigieuses pour des motifs de sécurité publique.

C'est dans ce cadre que la commune de Lèves a sollicité HABITAT EURELIEN aux fins d'achat des deux terrains sus désignés sur la base de l'évaluation déterminée par le service des Domaines soit 23 000

VU l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'avis des domaines en date du 9 juillet 2021,

VU la commission générale en date du 29 mars 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'acquérir les parcelles AE 34 et AE 196. LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le protocole d'accord par leguel il est précisé les conditions de cession des parcelles AE 34 et AE 196 propriétés d'Habitat Eurélien à la commune de Lèves au prix

de 23 000 euros. AUTORISE monsieur le Maire à procéder les formalités nécessaires et

signer tous documents s'v rapportant.

6. Instauration du droit de préemption des fonds et baux commerciaux et artisanaux - Annexe

La loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des Petites et Moyennes Entreprises et modifiée par la loi n°2014-626 du 18 juin 2014, a introduit, dans son article 58, un droit de préemption au profit des communes sur les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce et de baux commerciaux. L'objectif de cet outil réglementaire est de maintenir la vitalité et la diversité du commerce de proximité et de préserver l'animation urbaine des centres-bourgs.

Toute cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux intervenant dans le périmètre de sauvegarde du commerce de proximité, délimité par délibération du conseil municipal, peut faire l'objet d'un droit de préemption de la commune ou d'un établissement public de coopération inter communale (EPCI), c'est-à-dire du droit de l'acheter en priorité pour le rétrocéder à un commerçant ou un artisan.

Les biens susceptibles d'être préemptés dans le cadre de la procédure de droit de préemption commercial sont les suivants:

- fonds artisanaux;
- fonds de commerce;
- baux commerciaux :
- terrains portant, ou destinés à accueillir, des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 m2 et 1000 m2.

L'instauration de ce droit de préemption constitue un élément d'accompagnement de la politique com munale en matière de commerce.

La présente délibération a pour objet de définir le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, périmètre au sein duquel la collectivité peut exercer son droit de préemption.

VU les articles L214-1, L214-2 et L214-3 du Code de l'urbanisme définissant les modalités d'application d'un droit de préemption des communes sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce ou les baux commerciaux,

VU le décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007, codifié aux articles R214-1 et suivants du Code de l'urbanisme, relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisa naux et les baux commerciaux,

VU la loi de modernisation de l'économie (LME) n° 2008-776 du 4 août 2008 (article 101) et ses textes d'application, qui a étendu ce droit de préemption à des cessions de terrains destinés à accueillir des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 m2, dans le cadre de mesures en faveur du commerce de proximité, **VU** l'arrêté ministériel du 29 février 2008 relatif à la déclaration préalable à la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux et modifiant le Code de l'urbanisme,

VU l'article 17 de la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises,

CONSIDERANT le rapport économique soumis pour avis à la Chambre de Commerce et d'industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, d'Eure et Loir (en cours),

VU la commission générale en date 29 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat tel

que proposé en annexe, **INSTITUE** à l'intérieur de ce périmètre un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de com merce et les baux commerciaux,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à exercer au nom de la commune ce droit de préemption,

PRECISE que cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant 1 mois et d'une publicité dans 2 journaux diffusés dans le département.

7. Exercice 2022 - Attribution de subventions exceptionnelles

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves peut apporter un soutien financier à titre exceptionnel par le versement d'une subvention. Cette dernière doit permettre le financement d'actions ponctuelles.

Après examen des demandes formulées par les associations Country 99 and Co et l'Association « les Parents des Lèves », Il est proposé, au Conseil municipal d'attribuer, le versement d'une subvention de :

- 2 900 euros à l'association Country 99 pour l'organisation d'un concert blues à l'Espace Soutine;
- 300 euros à l'association« les parents des Lèves» pour l'organisation de la kermesse.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération du Conseil municipal en date du 7 février 2022 relative au budget primitif de la com mune pour l'année 2022,

VU la délibération n° 91-17 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,

VU les demandes de subvention déposées par les associations,

CONSIDERANT que les subventions ne seront versées sur justificatifs de l'association du bon déroulement de l'action, **VU** la commission générale du 29 mars 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 900 euros à l'association Country 99 and Co pour l'organisation d'un concert blues à l'Espace Soutine:

300 euros à l'association « les parents des Lèves» pour l'organisation de la kermesse

AUTORISE monsieur le Maire à procéder au versement des dites subventions.

8. Personnel communal - Ouverture de postes pour les emplois saisonniers (animation et technique)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établisse ment sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Afin d'assurer le fonctionnement, l'encadrement et l'animation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Maternel, Primaire durant la période estivale 2022, et de répondre à l'accroissement d'activité aux ser vices techniques, il est nécessaire de créer des emplois saisonniers d' Adjoint d'Animation de 2ème classe, et d'Adjoint Technique de 2ème classe.

Conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, il peut être fait appel à des agents con tractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité.

Pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement, les recrutements seront effectués en fonction des effectifs accueillis prévisionnels et selon les ratios d'encadrement fixés réglementairement. Pour les adjoints tech niques, le recrutement s'effectuera selon l'évolution des missions et de l'accroissement réel de l'activité. La rémunération de ces agents s'effectuera selon les grilles indiciaires.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction pu blique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 (agents saisonniers),

VU l'avis du comité technique du 22 mars 2022,

VU la commission générale du 29 mars 2022, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la création d'emplois saisonniers d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, et d'adjoint technique de 2ème classe,

HABILITE l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois,

AUTORISE monsieur le Maire à signer les contrats correspondants selon les modalités fixées ci-dessus.

9. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST) et décision du recueil de l'avis des représentants de la ville de Lèves

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 institue le Comité Social territorial (CST), nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

L'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Social Territorial (CST) est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

La composition du Comité Social Territorial doit intervenir au plus tard 6 mois avant la date des élections professionnelles, après concertation avec les organisations syndicales en application de l'article 30 du décret O 2021-571 du 10 mai 2021 susvisé;

CONSIDERANT que les effectifs ayant qualité d'électeur des agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et contrats de droit privé, au 1er janvier 2022 est fixé à 66 agents comprenant 19 hommes et 47 femmes.

A titre liminaire, il est rappelé que le Comité social territorial, présidé par un élu désigné par l'autorité territoriale, est composé de représentants du personnel (collège personnel), et de représentants de la collectivité (collège employeur). En revanche, aucune parité numérique n'est exigée entre les deux col lèges.

Le collège de représentants de la collectivité ne peut cependant être en nombre supérieur à celui des représentants du personnel en application de l'article 6 du décret n°2021-571.

De même, il est possible de ne pas accorder un droit de vote au collège des représentants de la collectivi té; étant précisé qu'en cas de droit de vote des deux collèges, chacun vote distinctement. Dans tous les cas, il y a autant de suppléants que de titulaires.

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal d'arrêter au plus tard 6 mois avant la date du scrutin, la composition du futur Comité social territorial, tel qu'il résultera des élections professionnelles qui

se dérouleront en décembre 2022, après avoir consulté pour avis les organisations syndicales,

CONSIDERANT qu'au regard de cet effectif, la composition du futur Comité social territorial peut être comprise entre 3 et 5 représentants du personnel en application des dispositions de l'article 4 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

CONSIDERANT que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 10 mars 2022 soit plus de 6 mois avant la date du scrutin, sur la composition du futur Comité social territorial qui sera établi après les élections professionnelles du 8 décembre 2022.

CONSIDERANT les avis rendus des différents syndicats,

Au regard de ces arguments et à la majorité des avis, il est proposé:

- D'arrêter à 4 le nombre de représentants du personnel titulaires;
 D'arrêter à 2 le nombre de représentants du collège « employeur»
- constitué des représentants de la collectivité; - De ne pas donner un droit d'émettre un avis des représentants de
- la collectivité.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique terri toriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territo riales et de leurs établissements publics

VU l'avis du Comité technique en date du 22 mars 2022, VU la commission générale en date 29 mars 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel appelés à siéger dans le CST à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021.

DECIDE de ne pas instituer de paritarisme numérique, en fixant un nombre de représentants de la Collec tivité relevant du CST inférieur à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Ce nombre est fixé à 2 pour les représentants titulaires de la collectivité et nombre égal de suppléants,

DECIDE le non-recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité en rele vant le recueil,

PRECISE que la présente délibération sera transmisé sans délai aux organisations syndicales.

10. Personnel communal -Mise à jour du tableau des emplois - Annexe

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité au vu des différentes modifications intervenues en 2021, **VU** l'avis du comité technique en date du 22 mars 2022, VU la commission générale du 29 mars 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le tableau des effectifs actualisé tel que présenté en annexe et arrêté au 31 décembre 2021.

11. Personnel communal - Création d'une activité accessoire

En application de l'article L123-7 du Code général de la Fonction Publique, l'agent public peut être autorisé par l'autorité hiérarchique dont il relève à exercer une activité accessoire, lucrative ou non, auprès d'une personne ou d'un organisme public ou privé. Cette

activité doit être compatible avec les fonctions confiées à l'agent public, ne pas affecter leur exercice et figurer sur la liste des activités susceptibles d'être exercées à titre accessoire fixées par l'article 11 du décret 2020-69 du 30 janvier 2020.

L'activité accessoire est une activité limitée dans le temps, occasionnelle, périodique et ne pouvant pou voir un emploi permanent même à temps non complet, quelle que soit la quotité de travail.

Aucun acte spécifique n'est réglementairement prévu pour le recrutement au titre d'une activité acces soire. De ce fait, en l'absence de dispositions particulières, le recrutement de ces agents s'effectue selon le droit commun du Statut de la Fonction Publique Territoriale.

De ce fait, l'activité publique accessoire peut donc être exercée: Soit en qualité d'agent contractuel nommé sur un emploi non permanent.

Soit en qualité de vacataire. Dans ce cas, l'engagement devra cependant être très ponctuel et limité dans le temps (quelques journées par an).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique terri toriale, notamment son article 34

VÚ le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité de service des cours d'instrument à l'école de musique durant l'absence de l'agent titulaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi accessoire du 25 avril 2022 au 10 juillet 2022, poste non permanent au titre d'une activité accessoire sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe,

DE SOLLICITER l'autorisation de cumul de l'employeur principal pour l'exercice de cette activité accessoire et également en cas de renouvellement du besoin dans la limite des dispositions de l'article L 332-23 du Code Général de la Fonction Publique,

PRECISE que l'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire calculée en référence à l'indice brut 389, indice majoré 356 et que les crédits afférents à la dépense sont inscrits au budget com munal de l'exercice 2022, chapitre 012.

AUTORISE monsieur le Maire à renouveler le contrat selon les modalités ci-dessus,

DONNER tout pouvoir à monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.





Retrouvez les séances du Conseil municipal sur le **Youtube live de la ville** et l'intégralité des comptes rendus sur **leves.fr**.

TRIBUNES

MAJORITÉ

« La commune de Lèves est en excellente santé financière avec de très bons ratios financiers. » C'est par ces mots que la DDFIP (direction départementale des finances publiques) résume la situation budgétaire de notre commune en 2021 à travers un rapport rendu en mai. Un véritable satisfecit pour l'équipe municipale qui depuis 2014 s'attelle à gérer vos deniers de manière responsable.

Nous nous y étions engagés. Nous le faisons. Depuis 2014, les dépenses de fonctionnement ont fortement baissé, de l'ordre de 25% en euros courants, les investissements ont plus que doublé, tandis que nous baissons chaque année les impôts communaux et que nous avons sécurisé la dette. A ce propos, la DDFIP souligne le très bon ratio Dette/CAF (capacité d'autofinancement) qui s'élève à seulement 5 ans, soit très en-deçà du seuil limite de 12 ans.

Cet effort de bonne gestion devra se poursuivre. Face à une situation économique qui se dégrade, nous ne devons pas baisser la garde, d'autant plus que le président Emmanuel Macron nouvellement réélu a prévu une nouvelle baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales de l'ordre de 10 à 14 milliards d'euros, soit l'équivalent de la baisse que nous avions déjà subie entre 2014 et 2017. Parallèlement, normes et charges continuent à augmenter, rendant l'exercice difficile pour vos élus municipaux.

Le risque d'une dégradation des comptes publics, avec la remontée des taux d'intérêts et une forte inflation dont nous ne savons à ce jour combien de temps elle durera, fait peser sur les communes la nécessité de maintenir le cap d'une bonne gestion et de savoir faire des choix. Les coûts de construction ont augmenté en moyenne de 25% en un an. C'est ainsi que nous sommes en train de reprendre le projet de l'école de musique afin que celui-ci rentre dans l'enveloppe initiale de 1,5 millions d'euros. Ce seront sans doutes des décisions que nous aurons à prendre dans les mois à venir, en responsabilité. Pour continuer à allier autant que faire se peut investissements et services de qualité.

OPPOSITION

Le 14 juin 2022

Réduire nos déchets pour prendre soin de la planète et des êtres qui y vivent

Emballages, produits à usage unique, équipements techniques à faible durée de vie ne cessent d'alourdir nos poubelles.

Cette surconsommation conduit au gaspillage de matières premières comme le bois, l'eau ou les métaux et amplifie les émissions de CO2. L'agglomération et les communes, dépensent beaucoup pour collecter

Bonne nouvelle : de nombreux gestes et manières de consommer amènent les citoyens, entreprises et collectivités à tendre vers une réduction significative des détritus.

REFUSER LES EMBALLAGES

A Lèves, le boucher et le poissonnier acceptent de servir vos denrées dans des boîtes réutilisables que vous leur fournissez. Ils appliquent la tare du contenant et ainsi, seul le produit est facturé. Chez le boulanger, on utilise le sac à pain en tissu.

CONSOMMER LOCAL

Les adhérents de l'association lévoise AMAP'TITE TERRE commandent des produits alimentaires bios auprès de 15 producteurs locaux. Le vendredi au pôle associatif du Mousseau, les denrées sont distribuées par les bénévoles. Les contenants sont repris.

REPARER, RECYCLER ou DONNER au lieu de JETER

Une recyclerie à Mainvilliers va ouvrir et permettra aux habitants de donner une seconde vie aux objets qui seront revendus à petit prix après transformation.

Dans l'agglomération, des artisans rénovent et réparent toutes sortes d'objets (appareils électriques, mobilier, outils).

RECYCLER les DETRITUS ORGANIQUES

Dans notre commune, un système plus ambitieux de tri des déchets organiques allègerait d'un tiers le poids des poubelles « noires » dont le contenu est incinéré. Des bacs à compost sont proposés par l'agglomération mais les résidents en habitat collectif n'y ont pas accès. Des bacs collectifs non loin des immeubles, à proximité des jardins le long du Couesnon ou des vignes rue de Bailleau seraient bienvenus.

Pour nous contacter : 06 81 40 95 42 demainleves@gmail.com LES ELUS de la minorité







JUILLET

VENDREDI 08 JUILLET

Concert de Luc Arbogast Concert d'ouverture de la Fête Vikings 21h- église Saint-Lazare 28€- réservation sur C'Chartres Tourisme

SAMEDI 09 ET DIMANCHE 10 JUILLET

Fête Vikings Centre-ville de Lèves Retrouvez le programme **page 4 & 5**

SAMEDI 10 JUILLET

Inauguration de l'exposition des bords de l'Eure

10h : rendez-vous sur le plan vert, devant le Moulin (rue des Grands Prés).

L'inauguration sera suivie d'un verre de l'amitié qui se déroulera place de l'Eglise pour le lancement de la Fête Vikings.

JUSQU'À LA MI-OCTOBRE

Découvrez l'exposition des bords de l'Eure "911- 1944, entre deux bataille millénaires"

20 panneaux visibles sur les bords de l'Eure

AOÛT

MARDI 16 AOÛT

Cérémonie en mémoire de la Libération de Lèves de 1944 18h - rassemblement devant le cimetière Ouvert à tous



DIMANCHE 28 AOÛT

Journée pique-nique
De 12h à 17h aux étangs de Lèves

+ d'infos page 7

SEPTEMBRE

DIMANCHE 04 SEPTEMBRE

Forum des associations 10h- 17h au complexe sportif Michel Castaing Ouvert à tous

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

- site internet leves.fr
- Facebook / twitter
- Lettre d'information (inscrivez-vous sur leves.fr)
- Appli mobile (téléchargez-la sur Android ou Apple)

LUC ARBOGAST EN CONCERT





8 / 9 / 10 JUILLET

VENDREDI TUILBET

2022 • **21**H

OUVERTURE DES PORTES À 20H30



BILLETTERIE EN LIGNE



See TICKETS

ÉGLISE SAINT LAZARE | LÈVES [28]





Sollon

Lèves XX











